



Conseil économique et social

Distr. générale
13 août 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Dix-neuvième session

Genève, 24-26 novembre 2010

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la dix-neuvième session

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 24 novembre 2010, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Dialogue sur la sécurité énergétique: sécurité énergétique et infrastructure pour le gaz.
4. Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la Division CEE de l'énergie durable: <http://www.unece.org/energy/>, et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au plus tard avant la session, par télécopie (+41 22 917 0038) ou par courrier électronique (laurence.rotta@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter, au moins une heure et demie avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir plan sur le site Internet de la Division de l'énergie) afin d'obtenir un badge d'identification. En cas de difficultés, prière de contacter le secrétariat par téléphone (poste 75976 ou 75721).

5. Examen des activités des organes subsidiaires du Comité:
 - a) Dialogue sur la sécurité énergétique:
 - i) Étude Delphi sur les perceptions des risques pour la sécurité énergétique;
 - ii) Analyse des politiques en matière d'énergie durable visant à réduire les risques associés à la sécurité énergétique;
 - iii) Indicateurs de vulnérabilité énergétique;
 - b) Groupe de travail du gaz, Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz et Centre du gaz;
 - c) Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»;
 - d) Groupe d'experts de l' «Efficacité énergétique globale 21»;
 - e) Groupe d'experts de la classification des ressources;
 - f) Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon;
 - g) Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles.
6. Programme de services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie.
7. Coopération et coordination avec d'autres comités sectoriels de la Commission.
8. Programme de travail dans le domaine de l'énergie pour 2011-2012 et évaluation des performances du sous-programme concernant l'énergie durable:
 - a) Programme de travail, y compris celui des organes subsidiaires;
 - b) Calendrier provisoire des réunions pour 2011.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/ENERGY/83 – Ordre du jour provisoire annoté.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, en français et en russe, et seront affichés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/ie/se/com.html>.

Point 2

Élection du Bureau

2. Le Comité sera invité à élire un bureau ou à confirmer dans ses fonctions/réélire le Bureau actuel.

Point 3

Dialogue sur la sécurité énergétique: sécurité énergétique et infrastructure pour le gaz

Document: ECE/ENERGY/80 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa dix-huitième session.

3. À sa dix-huitième session, le Comité de l'énergie durable a fait porter son dialogue relatif à la sécurité énergétique sur le thème: «Sécurité énergétique et crise financière», compte tenu des effets de la crise financière sur les investissements dans les infrastructures énergétiques et la façon dont les entreprises du secteur de l'énergie et les gouvernements réagissaient face aux risques pour la sécurité énergétique. La session a réuni des experts de premier plan des gouvernements, des entreprises du secteur de l'énergie, de la communauté financière et des organisations internationales concernées. Les intervenants ont souligné l'importance du rôle des gouvernements, en particulier en ce qui concerne leurs plans de relance économique et leurs mesures d'appui au secteur de l'énergie, afin de prévenir le sous-investissement dans le développement d'infrastructures énergétiques. La dix-neuvième session consacrera le dialogue relatif à la sécurité énergétique aux ressources en gaz et à la coopération énergétique au niveau international. Des responsables gouvernementaux, des dirigeants et planificateurs stratégiques de grandes entreprises du secteur de l'énergie présenteront des exposés sur les ressources et les infrastructures dans le secteur du gaz, y compris les ressources en gaz autres que les ressources classiques.

Point 4

Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Documents: ECE/ENERGY/2009/2 – Examen des activités menées en termes de sécurité énergétique par certaines organisations gouvernementales internationales;

ECE/ENERGY/2010/5 – Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

4. Le Comité sera informé de la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des associations industrielles et la communauté des affaires. Les représentants des pays et d'autres grandes parties prenantes donneront leur avis sur la coopération énergétique internationale à l'intention des pays producteurs, consommateurs et de transit.

Point 5

Examen des activités des organes subsidiaires du Comité

5. Le Comité sera brièvement informé des activités et du futur programme de travail de chacun de ses organes subsidiaires, notamment:

- a) Dialogue sur la sécurité énergétique:

Document: ECE/ENERGY/2010/1 – Dialogue sur la sécurité énergétique: éléments nouveaux et activités futures.

b) Groupe de travail du gaz, Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz et Centre du gaz:

Documents: ECE/ENERGY/WP.3/2010 /2 – Rapport du Groupe de travail sur sa vingtième session;

ECE/ENERGY/WP.3/GE.5/2010/2 – Rapport du Groupe spécial d'experts sur sa onzième session.

- c) Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»:

Document: ECE/ENERGY/WP.4/2010/2 – Rapport du Comité sur sa vingtième et unième session.

- d) Groupe d'experts de l'«Efficacité énergétique globale 21»:

Document: ECE/ENERGY/WP.4/GE.2//2010/2 – Rapport du Groupe d'experts sur sa première session.

- e) Groupe d'experts de la classification des ressources:

Document: ECE/ENERGY/GE.3/2010/2 – Rapport du Groupe d'experts sur sa première session.

- f) Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon:

Document: ECE/ENERGY/GE.4/2010/2 – Rapport du Groupe spécial d'experts sur sa sixième session.

g) Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles:

Document: ECE/ENERGY/GE.5/2010/4 – Rapport sur le Dialogue de haut niveau de Montréal.

6. Le Comité souhaitera peut-être prendre note des informations communiquées, en particulier en ce qui concerne l'examen du programme de travail pour 2011-2012 au titre du point 8.

7. Suite à l'examen et à l'évaluation des activités des organes subsidiaires, le Comité examinera des recommandations à adresser au Comité exécutif sur la prolongation ou la suppression des mandats de certains organes subsidiaires.

Point 6

Programme de services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie

Document: ECE/ENERGY/2010/4 – Programme de services consultatifs régionaux de la CEE dans le domaine de l'énergie.

8. Le Comité sera informé des activités menées par les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie.
9. Le Comité souhaitera peut être prendre note des informations communiquées.
10. Le Comité voudra peut-être également examiner et approuver les priorités concernant les activités futures à entreprendre dans le cadre des services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie.

Point 7

Coopération et coordination avec d'autres comités sectoriels de la Commission

11. Le secrétariat informera le Comité des activités d'intérêt commun avec d'autres comités sectoriels de la Commission.

Point 8

Programme de travail dans le domaine de l'énergie pour 2011-2012 et évaluation des performances du sous-programme concernant l'énergie durable

Documents: ECE/ENERGY/2010/6 – Projet de programme de travail pour 2011-2012 dans le domaine de l'énergie et évaluation des performances du sous-programme concernant l'énergie durable;

ECE/ENERGY/2010/7 – Calendrier provisoire des réunions pour 2011.

12. Le Comité devrait examiner et adopter son programme de travail pour 2011-2012. En vue de l'établissement du cycle du budget-programme de l'ONU, le descriptif du programme pour 2011-2012 devrait également être examiné sur la base d'un document de séance établi par le secrétariat.
13. Le Comité devrait approuver le calendrier provisoire de ses réunions pour 2011.

Point 9

Questions diverses

14. Les délégations voudront peut-être soulever d'autres questions intéressant la réunion. Toutefois, au moment où le présent ordre du jour provisoire a été établi, aucune question n'avait été proposée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10

Adoption du rapport

15. En concertation avec le Bureau, le secrétariat résumera les conclusions et décisions du Comité afin de les faire figurer dans le rapport de la dix-neuvième session qui sera distribué aux États membres.

III. Calendrier provisoire

Mercredi 24 novembre

10 h 00-13 h 00	Points 1 à 3 de l'ordre du jour, notamment la session spéciale consacrée à la sécurité énergétique et à l'infrastructure pour le gaz: «Ressources en gaz et coopération énergétique internationale»
15 h 00-17 h 00	Suite de la session spéciale consacrée à la sécurité énergétique et à l'infrastructure pour le gaz: «Ressources en gaz et coopération énergétique internationale»
17 h 00-18 h 00	Point 3 (<i>suite</i>) Projet de conclusions et de recommandations

Jeudi 25 novembre

10 h 00-13 h 00	Point 4
15 h 00-18 h 00	Point 5

Vendredi 26 novembre

10 h 00-13 h 00	Points 6 à 10 de l'ordre du jour Clôture de la session
-----------------	---
